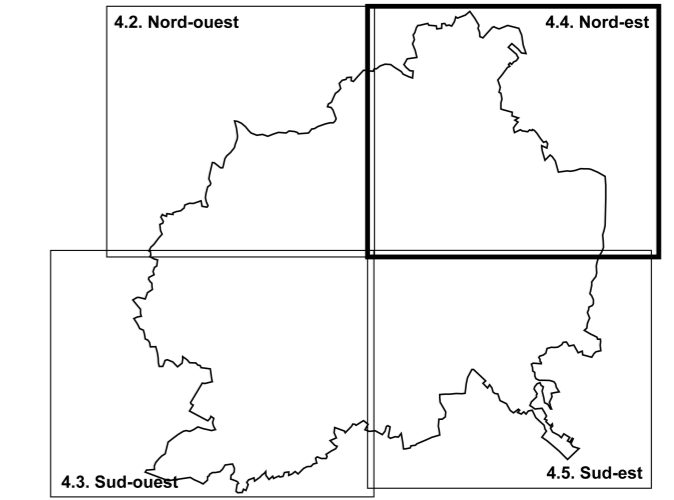


**Plan Local d'Urbanisme  
Elaboration**  
**4.4 - Règlement graphique  
Nord-est  
1/5000**



Elaboration du plan local d'urbanisme - Approbation

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du

**Le Maire**  
Daniel LEYCURAS

Commune de Saint-Sylvestre  
87240 SAINT-SYLVESTRE



**LEGENDE**

Limite et désignation de la zone ou du secteur

Zone naturelle N

Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation et numéro d'OAP

Emplacement réservé et numéro d'emplacement réservé

Secteur sans nouvelles constructions autorisées en zones agricole et naturelle

Implantation et aspect extérieur de la façade du bâti à règlement particulier

Recul minimum des constructions à respecter par rapport aux voies

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé Construction existante

**PRESERVATION DES PAYSAGES**

Bois à préserver au titre du paysage

Élément à préserver au titre du paysage :

- allée de hêtres
- arbre remarquable
- élément bâti
- alignement bâti
- ancien muret le long d'un chemin

ETAT DES LIEUX (année 2017)

Bâtiment agricole

U/AU/A/N

N

1

1

1

1

10 mètres

PC

C

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

Source cadastre : Direction Générale des Impôts - cadastre  
Mise à jour : 2015

**Emplacements réservés**

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m <sup>2</sup>	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement d'un parking pour les besoins de l'école	420 m <sup>2</sup>	Commune
2	Aménagement d'un parking au hameau de la Bordière	360 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement d'un parking près de la salle des fêtes et du cimetière, point de départ VTT et espace vert	950 m <sup>2</sup>	Commune
4	Acquisition d'un bâtiment et de terrains pour création d'un lieu d'exposition, aménagement d'un parking et d'un assainissement, à Grandmont	720 m <sup>2</sup>	Commune
5	Aménagement d'un parking près de Grandmont	3 160 m <sup>2</sup>	Commune
6	Elargissement de l'accès à la zone urbaine de la Petite Crouzille	360 m <sup>2</sup>	Commune
7	Dégagement du carrefour entre la D5 et la voie communale de Cloud	240 m <sup>2</sup>	Département
8	Continuité de la voie communale des Tenelles à Bruguères dans le hameau de Bruguères	255 m <sup>2</sup>	Commune

**Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager**

Localisation	Élément du patrimoine
1. Chez Pouyaud	Croix en bois
2. Croisement de la D44 et de la D78	Croix en pierre
3. Saint-Sylvestre D44	Croix en pierre
4. Grandmont D78	Croix en pierre
5. Cloud VC25	Croix en pierre
6. Fanay	Croix en pierre
7. Le Mogot	Installation hydraulique
8. La Chaise D44	Installation hydraulique
9. Barlette	Borne
10. Saint-Sylvestre D113	Lavoir
11. Les Sagnes	Lavoir
12. Chabannes	Abreuvoir
13. Puy de Lavaud	Lavoir
14. Fondanèche	Puits, pompe à eau
15. Grandmont	Fontaine
16. Cloud VC25	Allée de hêtres
17. Bois de la Bouille - sud de Cloud	Allée de hêtres
18. Les Rebouéges - boucle des Sauvages	Allée de hêtres
19. Les Jeunes Hureaux	Hêtre remarquable dit « arbre de Sully »
20. Les Jeunes Hureaux	Noyer remarquable
21. La Crouzille	Ancienne école
22. Les Sagnes	Anciens murets le long du chemin
23. La Chaise - Chemin des moines de Grandmont	Anciens murets le long du chemin
24. Saint-Sylvestre VC5a	Pompe à eau
25. Saint-Sylvestre VC5a	Escalier extérieur
26. Saint-Sylvestre VC5a	Alignement bâti
27. Fanay VC	Alignements bâtis
28. La Chaise	Alignement bâti